



Modèle d'Avis de projet de marché (APM)

No. De dossier : 21-179222

1. Le présent APM est émis conformément à l'arrangement en matière d'approvisionnement (AMA) n° E60PQ-140003/PQ de TPSGC, et il concerne un besoin des catégories suivantes définies dans l'AMA :
 - Catégorie 2 – Tables ou bureaux autostables à hauteur réglable
2. Affaires mondiales Canada a un besoin d'acheter des produits d'ameublement et de les faire livrer à Ottawa, Ontario en livraison par phase d'ici le 31 mars 2021.
3. Le présent APM concerne un besoin devant faire l'objet d'une demande de soumissions auprès des fournisseurs généraux (titulaires d'un AMA).
4. Ce besoin est soumis aux dispositions de :
 - l'Accord de libre-échange canadien (ALEC);
 - l'Accord États-Unis-Mexique-Canada (AEUMC);
 - l'Accord de libre-échange Canada-Corée;
 - l'Accord de libre-échange Canada-Colombie;
 - l'Accord de libre-échange Canada-Chili;
 - l'Accord de libre-échange Canada-Panama; et
 - l'Accord de libre-échange Canada-Honduras
5. La demande de soumissions s'adresse aux fournisseurs qui ne sont pas titulaires d'un arrangement en matière d'approvisionnement (AMA). Pour que de nouveaux fournisseurs puissent présenter des soumissions relatives à cette demande de soumissions, ils doivent d'abord se qualifier pour être admissibles à un AMA. Le processus devant être suivi pour devenir admissible à un AMA est décrit dans la DAMA E60PQ-140003/PQ, et peut être consulté sur le Service électronique d'appel d'offres du gouvernement (SEAOG – <https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres>). Le Canada n'est pas tenu de retarder l'attribution d'un contrat subséquent pour accorder au responsable de l'arrangement en matière d'approvisionnement de TPSGC le temps nécessaire à l'évaluation d'un arrangement et à l'attribution d'un AMA.
6. Ce besoin ne comporte aucune exigences relatives à la sécurité.